

► Après la bronca politique des primaires le régime reste fragile, le RSI survivra-t-il jusqu'en 2019 ?

Une trajectoire significative pour le RSI mais inquiétante pour le personnel...

Après un an de Trajectoire 2018, la cartographie des nouveaux groupes de fusions fait apparaître des conduites de projet à l'identique sur la forme, mais au fond très différentes ; le nouveau Contrat d'Objectif et de Gestion (COG) semble limiter les effets négatifs, hormis les impondérables économies demandées, un maintien de l'emploi acceptable compte-tenu de la charge de travail et des projets :

- Nouvelle Organisation du Recouvrement (NOR) en cogestion avec l'URSSAF au 1/1/2017,
- Liquidation Unique des Régimes Alignés « LURA » (avec les retraites de base des salariés des régimes CNAV et MSA) au 1/7/2017,
- Basculement de certains Professionnels Libéraux 'Non réglementés' de la CIPAV vers le RSI à partir du 1/1/2018 pour la branche retraite,
- Fin de la délégation de recouvrement des Organismes Conventionnés pour les professions libérales (en lien avec les URSSAF).

L'activité syndicale et l'avenir du personnel ne sera pas uniquement à suivre par rapport à l'accord national d'accompagnement agréé par la tutelle pour la nouvelle réforme de structures de Trajectoire 2018 mais pour l'ensemble des activités, sachant que certaines cartes ne sont pas connues à ce jour notamment :

- l'activité santé et l'évolution des Agences Régionales de Santé,
- Les projets d'externalisation de certaines activités (envois de courrier, éditique...),
- Evolution pratique de la « NOR » et devenir du personnel dédié au recouvrement amiable et forcé,
- Devenir du Centre National de Forma-



tion et de Développement des Compétences du RSI (CNFDC).

Les commissions paritaires de cette fin d'année ont vu la reprise des groupes de travail (Agents de Direction, Egalité Femmes -Hommes ...) et d'autres chantiers doivent s'ouvrir :

- Révision de la convention collective, ou CCN unique de la Protection Sociale
- Renouvellement du plan Sénior et des contrats jeunes,

2016 aura été marquée par la médiocrité d'un agrément des accords sur les frais de déplacement (notamment l'intégration d'une possibilité de prise en charge des trajets travail-domicile à vélo), et surtout une NAO sur les salaires scandaleuse avec au final l'aumône et le mépris du Conseil d'Administration pour une augmentation de la valeur du point de 0,038 €, son montant restant figé depuis la création du RSI.

Enfin, de nouveaux accords sont en attente d'agrément :

- Travail à distance,
- Prévoyance santé (adapté à la nouvelle situation de la PUMA),
- Intéressement 2017.

D'autre part, nous attendons des élections des IRP qui ont débuté au cours du 3ème trimestre 2016 une forte mobilisation de la CFTC.

Enfin nous entamons la sélection de quelques métiers qui avec nos collègues de l'UCANSS pourraient faire l'objet d'un Certificat de Qualification Professionnelle Interbranche (CQPI).

La CFTC attend cette certification depuis 16 ans !!!

Toutes nos équipes SNACOS CFTC vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017.